

N'oubliez pas de
m'afficher sur
votre panneau
syndical !



Sommaire

- 1- ESPE
- 2- Lettre de soutien à nos collègues Martiniquais
- 3- Contractuels
- 4- C.A.
- 5- Formations syndicales
- 6- Pré-syndicalisation

Annexe

Tract « Grève du 17 septembre 2015 »

ESPE : LA MACHINE A BRISER

Depuis la réforme de la formation des enseignants, chaque ESPE fait subir ses propres règles aux stagiaires, au risque de les décourager du métier.

Le **SNETAA-FO** ne cesse d'intervenir sur les situations pénibles que les stagiaires vivent dans le cadre de la formation en ESPE ; obligation de passer des diplômes aux lauréats déjà diplômés, contraintes liées à l'élaboration de nombreux travaux écrits ou encore participation à des sessions de formation pendant les vacances scolaires...

Le **SNETAA** s'y oppose et arrive à faire cesser ces élucubrations.

À vouloir faire mieux en matière de formation initiale des enseignants, le ministre Peillon et ses successeurs ont créé des monstres dont l'autonomie justifiée par celle des universités auxquels ils sont rattachés engendre des obligations illégitimes et sans lien avec le seul statut de fonctionnaire stagiaire !

Dans l'académie de Bordeaux par exemple, après signalement au ministère, il a été mis fin aux injonctions de la direction de l'ESPE qui réclamait aux stagiaires leur inscription dans des formations alors qu'ils avaient le niveau requis (ce qui est prévu dans l'arrêté du 27 août 2013 « fixant le cadre national des formations dispensées au sein des MEEF »).

Le **SNETAA-FO** s'est toujours déclaré en faveur d'une prise de fonctions des PLP néo-titulaires ayant été préalablement formés ; or, que constatons-nous depuis la mise en place des ESPE ? Nous suivons des stagiaires dépassés par les sollicitations multiples de l'ESPE et de leur établissement d'affectation, des stagiaires sceptiques sur le métier et inquiets sur leur avenir...

Et dans le pire des cas, ces collègues ont perdu toute envie de poursuivre dans cette voie et préfèrent démissionner ! Il est loin le temps de la politique de séduction entreprise depuis 2012 envers les candidats au professorat et cette réalité.

Le **SNETAA-FO** dénonce l'échec de la réforme de la formation des enseignants et refuse les conditions indignes dans lesquelles les stagiaires sont purement et simplement utilisés ; il y va de la crédibilité de l'Éducation nationale et donc de la réussite de nos élèves !

LETRE DE SOUTIEN A NOS COLLÈGUES MARTINIQUAIS

Depuis quelques mois, le **SNETAA-FO** se bat auprès du Ministère de l'Éducation nationale afin d'obtenir des révisions d'affectation pour les stagiaires et néo-titulaires martiniquais mutés en métropole.

Les situations personnelles, sociales, de santé doivent être prises en compte.

De plus, nombre de stagiaires issus de la Martinique occupaient souvent des postes en tant que contractuels. Les supports pour les accueillir comme stagiaires existent. Est-il admissible et compréhensible de les envoyer en métropole pour un an, alors qu'ils seront soumis au mouvement interacadémique l'année suivante ? On parle bien de collègues anciens contractuels, originaires, qui ont plus de 6 ans d'expérience (a minima) en Martinique !

Le **SNETAA-FO** dénonce l'usage abusif des heures postes transformées en « blocs de moyens provisoires » au détriment de postes budgétaires permettant l'entrée au mouvement interacadémique des néo-titulaires ou titulaires originaires de ce département. Mutation signifie ouverture de capacités d'accueil !

Le **SNETAA-FO** appuie les actions légitimes menées par la section académique de la Martinique et s'est adressé à la Ministre.

Nous exigeons que le Ministère et le Rectorat anticipent leur gestion de postes au regard des réussites aux concours. Il doit également prendre en compte la situation économique et sociale dégradée de l'île dans le cadre d'une gestion efficace des ressources humaines mais aussi des besoins des jeunes en fonction de leurs difficultés. La Martinique a bien une situation spécifique.

Le **SNETAA-FO** s'est battu l'an passé, lors des campagnes de mutation, pour que titulaires et stagiaires puissent être affectés au plus près de leurs attentes. Mais le Ministère s'obstine à verrouiller le mouvement ; c'est pourquoi nous avons décidé de poursuivre l'action menée avec succès l'an passé et ce avant même la sortie de la circulaire « mouvement » 2015-2016 (prévue pour début novembre 2015).

CONTRACTUELS

DU RÊVE A LA RÉALITÉ : LE MIROIR AUX ALOUETTES

Bilan des concours réservés et examens pros 2015 : pas d'amélioration

Les années se suivent... et se ressemblent !

Le SNETAA-FO qui a participé à un comité de suivi de la mise en place de la Loi Sauvadet en juillet 2015, a pu constater l'échec du bilan des concours réservés session 3.

Le constat n'est malheureusement pas vraiment différent de l'année dernière : les concours réservés ne font pas le plein !

Avec seulement 45% des postes pourvus, le bilan est plus que mitigé !

En effet, en 2015, sur tous les corps, 3000 postes étaient ouverts (dont 40 dans le premier degré) pour 7356 contractuels éligibles. 5472 personnes se sont inscrites, 2299 ont été admissibles et seulement 1358 ont été admises.

Pour 2016, le ministère recense 5800 éligibles et prévoit une ouverture sur toutes les disciplines.

Le SNETAA-FO ne peut se satisfaire d'un tel constat d'échec. Le vivier des contractuels éligibles s'amenuise au fil des années car la date butoir du 31 Mars 2011 ne permet pas de faire évoluer les situations des collègues (ou très peu). Pourtant, ces collègues contractuels travaillent et donnent entière satisfaction dans les établissements ! Il est temps de mettre en place **des plans de formation aux concours réservés et examens professionnels** dans toutes les académies.

La formation du jury est également au cœur des préoccupations : même si le ministère affirme renouveler fréquemment les membres des jurys, le **SNETAA-FO** déplore avant tout leur manque de formation à ces concours spécifiques. Encore trop de candidats nous relatent des expériences malheureuses avec des jurys bloqués sur le format des concours internes, beaucoup plus académiques. Ce n'est pas l'esprit des « réservés » !

Dernière pierre d'achoppement : **l'affectation** hors académie qui pousse certains lauréats à démissionner (le ministère ne nous a pas donné de chiffres précis). **Le SNETAA-FO a réaffirmé sa volonté de les voir affectés sur l'académie d'origine, comme le prévoyait le protocole au départ.**

Nous demandons que ces concours soient prolongés de deux années comme l'a annoncé la Ministre de la Fonction Publique Madame Lebranchu. Le ministère affirme que c'est à l'arbitrage, sur le bureau du Premier Ministre.

Le SNETAA-FO suit ce dossier de près ; l'État employeur doit respecter ses engagements, nous y veillerons.

C.A. : PRENEZ LA MAIN !

Dans un mois environ auront lieu les élections au Conseil d'Administration de votre établissement. Les enjeux sont comme chaque année d'importance puisqu'il s'agit de choisir celles et ceux qui représenteront le mieux vos intérêts pour les choix budgétaires, le projet d'établissement, la répartition des horaires d'enseignement, bref, pour la vie au quotidien sur le lieu de travail. En plus, depuis cette rentrée, le C.A. doit également se prononcer sur la répartition des IMP, cette honteuse sous-rémunération que le gouvernement a jugé utile de créer afin de museler, le croit-il, les partisans d'une augmentation générale du pouvoir d'achat.

Plus que jamais, le **SNETAA-FO** doit envoyer le plus de mandataires possible là où il lui est permis de se faire entendre, là où sont donnés les moyens de mettre en œuvre ses revendications, au cœur du métier de PLP, et pour aussi faire porter la voix trop souvent étouffée des AED.

C'est donc sans plus attendre qu'il vous faut constituer et déposer sans compromis ni compromission, en toute indépendance de la direction, une liste siglée exclusivement **SNETAA-FO** comportant deux candidats au minimum.

Avec le **SNETAA-FO** au C.A., donnez-vous les moyens de décider en votre nom et de ne plus rien céder à l'arbitraire !

Retrouvez au sein de votre établissement tout ce qui fait la force du **SNETAA-FO**, premier syndicat de l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque !

FORMATIONS SYNDICALES SNETAA-FO : INSCRIVEZ-VOUS DU 16 AU 18 SEPTEMBRE 2015

Au vu du succès du stage de l'année dernière et à la suite des nombreuses demandes reçues, le **SNETAA-FO** va mettre en place prochainement deux stages de formation syndicale de niveaux 1 et 2.

Les thèmes abordés et développés seront : l'actualité politique et syndicale, les statuts, les mandats du **SNETAA-FO** et ses revendications, le Conseil d'Administration, l'HMIS, les IMP, l'EMC, la gestion de la section syndicale, les mutations, les droits et devoirs...

Les stages se dérouleront :

- du lundi 2 novembre au mercredi 4 novembre 2015

- et du mercredi 4 novembre au vendredi 6 novembre 2015

(2 jours et demi et 2 nuits) au siège national du **SNETAA-FO** (24 rue d'Aumale 75009 Paris).

Ces stages sont ouverts à tout-e adhérent de métropole à jour de cotisation. Pour les DOM et les TOM des stages spécifiques seront organisés.

Les places seront prioritairement accordées aux adhérents n'ayant jusqu'à présent pas eu la possibilité d'effectuer de stage syndical **SNETAA-FO**.

Les places sont limitées et les inscriptions vont bientôt être ouvertes (modalités et formulaires seront disponibles sur le site du SNETAA-FO : www.snetaa.org)

Ce stage accorde un congé de droit dans l'établissement.

PRÉ-SYNDICALISATION

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à **ré-adhérer** ou **faire adhérer** au **SNETAA-FO** avant le 1^{er} octobre 2015 afin de bénéficier des tarifs non majorés.

Pour cela vous trouverez en pièce jointe le bulletin de pré-syndicalisation à compléter et à nous retourner au siège du **SNETAA-FO** – 24 rue d'Aumale – 75009 PARIS.

Vous pouvez aussi vous inscrire directement par internet en suivant ce lien : <http://83.152.209.159/WD150AWP/WD150Awp.exe/CONNECT/SNETAAPRO>

Et n'oubliez pas :

66 % de la cotisation sont soit remboursés par les impôts soit déduits de votre impôt sur le revenu.

